



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL BACPN

BACPN — Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires

107 h

parcours standard PBG

3 500 €

tarif formation

Présentiel

Guadeloupe

Version 31 août 2026

Le parcours PBG en bref

Le parcours standard proposé par PBG comprend 80 h de formation modulaire BACPN (P1-0, P3-X et RN) auxquelles s'ajoutent 27 h de formation spécifique à la sécurité. Le référentiel officiel fixe ainsi un total de 107 h, hors évaluations finales orales et examen CRR pour la partie modulaire.

1. Présentation de la formation

La formation BACPN prépare aux compétences nécessaires à la conduite et à l'exploitation professionnelle de petits navires. La délivrance du brevet relève de l'administration maritime après satisfaction de l'ensemble des conditions réglementaires.

Intitulé	Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires (BACPN)
Durée	107 heures — parcours standard PBG
Tarif	3 500 €
Modalité	Présentiel
Délai d'accès conseillé	Démarches à engager 4 à 6 semaines avant le début de la session
Contact	0690 95 48 50 — contact@permisbateauxguadeloupe.fr



2. Programme et durée

Bloc	Contenu	Durée
P1-0	Navigation au niveau de direction : navigation, météorologie, règles de barre/balisage/signaux, manœuvre.	56 h
P3-X	Entretien et réparation au niveau de direction.	16 h
RN	Réglementation nationale et activités professionnelles dans la bande littorale.	8 h
Sécurité < 12 m	Formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance.	27 h
TOTAL	Parcours standard BACPN PBG	107 h

Le référentiel officiel précise que les 80 h de formation modulaire sont comptabilisées hors évaluations finales orales et hors examen CRR. La formation spécifique de sécurité de 27 h complète le parcours standard PBG.

3. Objectifs et compétences visées

- Déterminer la position du navire en vue de terre et en navigation côtière et utiliser les aides à la navigation.
- Exploiter les documents nautiques, les informations météorologiques et les règles de barre, de route, de balisage et de signaux.
- Manœuvrer le navire en sécurité, y compris lors de situations particulières telles que l'homme à la mer, le mouillage ou le remorquage.
- Comprendre la construction, l'entretien courant, la propulsion, l'électricité et les notions élémentaires de stabilité d'un navire jusqu'à 12 mètres.
- Connaître l'administration maritime, les documents du navire, les responsabilités du marin et du capitaine et l'environnement réglementaire littoral.
- Appliquer les compétences de sécurité prévues par la formation spécifique de 27 h.



4. Prérequis et démarches à anticiper

- Disposer d'une aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément aux règles applicables aux gens de mer.
- Constituer le dossier administratif nécessaire à l'inscription en formation maritime.
- Anticiper les démarches de financement lorsqu'une prise en charge est sollicitée.
- Prévoir la condition de radiocommunication : un certificat radio admis par la réglementation est requis pour la délivrance du brevet.

Délai conseillé

PBG recommande d'engager les démarches 4 à 6 semaines avant le début de la formation afin de laisser le temps nécessaire aux formalités maritimes, à l'aptitude médicale et, le cas échéant, au financement.

5. Méthodes mobilisées

- Apports théoriques structurés et contextualisés au métier maritime.
- Exercices d'application et entraînement sur cartes, documents nautiques et situations réglementaires.
- Travaux pratiques et mises en situation, notamment pour la manœuvre, l'entretien et la sécurité.
- Supports pédagogiques, documents officiels et matériels adaptés aux compétences visées.

6. Positionnement et évaluations

Un test de positionnement peut être réalisé avant la formation afin d'identifier les acquis du candidat et les besoins d'accompagnement. Il ne constitue pas une évaluation certificative.

Les évaluations BACPN sont réalisées conformément aux modalités réglementaires applicables aux modules : épreuves finales orales pour les matières concernées et épreuve pratique de manœuvre en cours de formation. Le module est acquis à partir de 10/20 ; une note égale à zéro est éliminatoire et une note inférieure à 10/20 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage » est également éliminatoire.

7. Financement et accessibilité

Financements	Financement individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord.
Accessibilité handicap	Les besoins d'aménagement sont étudiés en amont, sous réserve de compatibilité avec les exigences pédagogiques, réglementaires et l'aptitude médicale maritime.



Réclamation / contact	Toute demande peut être adressée à contact@permisbateauxguadeloupe.fr ou au 0690 95 48 50.
------------------------------	--

8. Délivrance du brevet et radiocommunication

La réussite à la formation ne vaut pas délivrance automatique du brevet. La demande de délivrance est instruite par l'administration maritime selon les conditions réglementaires en vigueur. Le CRR, CRO, CGO ou autre certificat radio admis selon le cas répond à l'exigence de radiocommunication ; l'examen CRR n'est pas compris dans les 107 h du parcours BACPN.

9. Documents et démarches utiles

Inscription en formation maritime — démarche officielle et formulaire. [Accéder au service officiel](#)

Aptitude médicale des gens de mer — informations et prise de rendez-vous. [Accéder au service officiel](#)

Espace Numérique Maritime / Portail du marin — titres, attestations et démarches. [Accéder au service officiel](#)

Demande ou revalidation d'un titre — démarche officielle après la formation. [Accéder au service officiel](#)

Annexe V BACPN — horaires, programme et compétences attendues. [Accéder au service officiel](#)

Annexe VI BACPN — modalités réglementaires d'évaluation. [Accéder au service officiel](#)

Formation spécifique sécurité < 12 m — programme officiel de la formation de 27 h. [Accéder au service officiel](#)

Arrêté BACPN — texte réglementaire sur Légifrance. [Accéder au service officiel](#)

Permis Bateaux Guadeloupe

0690 95 48 50

contact@permisbateauxguadeloupe.fr

www.permisbateauxguadeloupe.fr

4, Centre Commercial « L'Étoile » — Le Môle Portuaire — 97110 POINTE A PITRE